Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Directoire

Le **Directoire** compte 7 membres dont 3 membres de droit et 4 membres nommés par le Président du Directoire.

Il comprend une majorité de professionnels médicaux, pharmaciens, odontologistes ou maïeuticiens. Ceux-ci sont nommés après proposition du Président de la CME*.

Les membres nommés par le Président du Directoire peuvent être dénommés par lui, et leur mandat est lié au sien.

Le Directoire approuve le projet médical et prépare le projet d'établissement.

Le Directoire conseille le Directeur et est obligatoirement concerté sur l'ensemble des compétences octroyées au Directeur, Président du Directoire, par l'article L.6143-7 du CSP*.

La composition du Directoire, à majorité médicale, pharmaceutique, maïeutique et odontologique, qui comprend également le Président de la CSIRMT*, est une garantie de prise en compte des préoccupations des professionnels de santé dans toutes les décisions de la vie institutionnelle de l'établissement. Le Directoire est donc une instance de dialogue qui éclaire, en amont, la décision du Président du Directoire, en assure le relais, et en facilite la déclinaison au niveau des pôles.

---

* CME - Commission Médicale d'Etablissement

* CSP - Code de la Santé Publique

*CSIRMT - Commission des Soins, de Rééducation et Médico-Techniques

Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Groupe Hospitalier Bretagne Sud

Horaires de l'accueil du Scorff :
7h45 à 19h du lundi au vendredi
10H à 18H les samedis, dimanches et jours fériés

Standard : 02 97 06 90 90

5 Avenue de Choiseul
BP 12233 - Lorient cedex

NUMÉROS UTILES

CONTACTEZ-NOUS